

Convocation du :  
21 juin 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 25 juin 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
21 juin 2010

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Evelyne HEULIN, Jonathan GODARD Daniel BRUNET, Guillaume DELLERUE

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 18

Étaient absents : Pascal GASTINEAU ayant donné procuration à Monique PETIT, Isabelle PETIT ayant donné procuration à Evelyne HEULIN, Anne DEMERLE ayant donné procuration à Josette JOYEUX, Jean-Philippe ADELAIDE, Pierre GAPILLOU ayant donné procuration à Daniel BRUNET, Jean-Marc BARRIE ayant donné procuration à Mireille ELOY, Frédéric BENOIST ayant donné procuration à Corine LE ROUX, Stéphane PICARD ayant donné procuration à Jonathan GODARD

Corine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la signature d'une convention entre la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir et la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent ce rajout.

***Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :***

**1. Approbation des comptes-rendus des 24 mars, 30 avril et du 7 mai 2010**

3 corrections sont à faire dans le compte-rendu du 7 mai 2010 :

- Page 1 paragraphe 1. - La phrase « Qui d'entre vous est venu constater les nuisances sonores des plateaux ? » est en double. Une des deux phrases est à supprimer.
- Page 5 paragraphe 9. - Dans la constitution de la commission « réhabilitation des mares », Corine Le Roux est manquante.
- Dans la constitution de la commission « fossés communaux », Marc Ballesteros est manquant.

Daniel Brunet demande la parole et souhaite revenir sur le débat du précédent conseil et les propos qu'il a tenus.

Il indique qu'il est étonné de ne pas avoir eu de demande d'excuses de la part des élus de Boutigny.

Afin d'éviter les éventuelles rumeurs tendant à la suspicion des élus de Prouais sur une probable séparation des 2 communes associées, il souhaite affirmer qu'il n'en est rien. Qu'il y a bien qu'un seul conseil municipal et qu'il s'est engagé, en ce sens devant le Sous-Préfet.

Monsieur Brunet ajoute que selon lui, le rôle d'un conseiller municipal n'est pas de s'abstenir.

Un débat s'engage sur la forme du vote de la délibération.

Corine Le Roux précise qu'il était difficile de répondre différemment aux votes proposés (pour, contre, abstention), l'objectif final étant d'améliorer la sécurité rue de la Fée.

Mireille ELOY clôt le débat en indiquant qu'il n'y aura pas de nouveau débat, le vote ayant eu lieu.

## **2. Délibération pour détermination du tarif du repas du 14 juillet**

La parole est laissée à Corine Le Roux qui précise que le repas aura lieu le mardi 13 juillet 2010 à Prouais dans les mêmes conditions que l'année précédente à Boutigny.

L'inscription à la Mairie doit se clôturer le samedi 10 juillet dans la limite des places disponibles.

Le conseil municipal délibère et maintient le tarif de l'année précédente qui sera proposé aux convives :

1. **Pour les résidents :**                    **6,00 €** à partir de l'âge de 12 ans
2. **Pour les extérieurs :**                **12,00 €** pour les plus de 12 ans  
                                                      **6,00 €** pour les moins de 12 ans

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés**

## **3. Délibération pour le choix du fournisseur pour le remplacement du photocopieur**

Le matériel actuel, devenu obsolète, mérite d'être changé par un modèle plus adéquat à notre utilisation en Mairie et plus économique en consommables.

Mireille Eloy propose 3 devis concurrentiels à l'étude du conseil municipal.

La location plutôt que l'achat du photocopieur permet d'avoir toujours à disposition un matériel performant de dernière génération.

Le modèle choisi est de marque RICOH, type 1018, pour une location trimestrielle HT de 246€ et une maintenance de 0.0065€ par photocopie en noir et blanc, 0.062€ par photocopie couleur.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix du fournisseur RICOH**

Fabrice Geffroy s'excuse de devoir quitter momentanément le conseil municipal.

## **4. Délibération pour l'achat de 3 ordinateurs**

Compte tenu des embauches, Madame le Maire fait part au conseil de la nouvelle répartition des postes du secrétariat de Mairie et de la nécessité de procéder à l'achat de 3 ordinateurs.

3 fournisseurs ont été interrogés pour la fourniture d'un ordinateur de type HP Elite 7100 avec écran 21,5 pouces :

C'est PROMOSOFT qui propose la meilleure offre avec l'ordinateur au prix de 632.07 €, l'écran 90 €, l'extension de garantie 110 € et Microsoft Office Basic à 157.32 €

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix du fournisseur PROMOSOFT**

## **5. Délibération pour autoriser les travaux de vitraux pour présentation du dossier à la Fondation du Patrimoine**

Afin d'organiser la souscription publique pour l'implantation des 13 vitraux en lieu et place des existants dans notre église de Boutigny, il est indispensable de fournir à la fondation du patrimoine une autorisation municipale pour autoriser les travaux incluant un engagement à ne pas commencer les travaux avant la signature de la convention de souscription.

Pour rappel, cet organisme organise ladite souscription publique avec la création et l'impression d'un dépliant « commercial » d'incitation aux dons.

Messieurs Gérard Prache et Claude Charles travaillent actuellement sur la présentation globale du dossier à la fondation. Ils ont obtenu une visite sur place le mardi 20 juillet à 16h avec Monsieur REAU, délégué adjoint de la FdP pour le département d'Eure et Loir et son supérieur hiérarchique, délégué principal, Monsieur JACQUEMET.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération.**

## **6. Délibération pour suppressions/créations de postes et modification du tableau des effectifs**

Fabrice Geffroy rejoint le conseil.

Suite à des modifications de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

1. Création d'un poste d'ASEM à 28,10h
2. Suppression d'un poste d'adjoint technique à 35h
3. Création d'un poste d'adjoint technique à 13h
4. Création d'un poste d'adjoint administratif à 25,5h
5. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
6. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
7. Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
8. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération.**

## **7. Délibération pour signature avec la ville de Chartres de la convention de prêt de 2 radars pédagogiques**

Il y a nécessité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prêt avec la ville de Chartres pour le prêt, à titre gracieux, de 2 radars pédagogiques par notre député, Jean-Pierre Gorges.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 mois à compter de sa notification, le 16 juin, renouvelable tacitement par période de 3 mois dans la limite de 2 ans.

Le matériel sera assuré par Groupama pour un cout de 80€ par radar avec une franchise pour le vol de 500€.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération.**

## **8. Délibération pour la signature d'une convention entre la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir et la commune**

La Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir propose à la commune la signature d'une convention de prestations de services.

Celle-ci fixe les obligations de la commune en contrepartie de la fourniture de services (prêt de livres, bibliobus...) et de matériel informatique.

Actuellement, la bibliothèque n'emploie plus de salarié et de ce fait change de catégorie.

Les objectifs en sont modifiés et sont revus « à la baisse ».

Changement des horaires (ouverture au public : mercredi 14h-16h, samedi 16h-18h), développement de la bibliothèque, formation de la responsable : Valérie Theveux.

La convention est signée pour une durée de 3 ans.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération**

## **9. Questions diverses**

Madame le Maire :

- Demande, compte tenu des nombreuses absences, de compléter les listes des commissions ad'hoc d'élus au prochain conseil municipal.
- Rappelle qu'il est indispensable aux élus qui se sont engagés dans des commissions d'être présents aux réunions de celles-ci.
- Remet aux élus absents lors de la précédente séance la proposition de communication des adjoints référents.
- Informe qu'elle transmet, par mail, désormais à chaque élu les différents points évoqués au cours des conseils d'adjoints
- Fait part de l'embauche d'une employée administrative à temps non complet en contrat d'accompagnement à l'emploi.
- Reporte à l'ordre du jour du prochain conseil, la désignation d'un référent sécurité routière
- Prend acte de la candidature de Fabrice Geffroy en qualité de référent « tous au numérique »

- Fait part de l'invitation de l'université des Maires d'Eure et Loir aux rencontres découvertes le mardi 6 juillet à 13h45.
- Donne lecture du courrier reçu du conseil général des Yvelines relatif à la Coordination Gérontologique Centre Yvelines rappelant qu'au titre de l'égalité des traitements des personnes habitant sur les communes de la CCPH, les habitants des communes euréliennes bénéficieront au même titre des communes yvelinoises des services proposés.  
Quant au dispositif Yvelines étudiants Seniors, il est rappelé que celui-ci est exclusivement réservé aux communes yvelinoises.
- Fait part des remerciements des associations « Terroirs et Nature » en Yvelines et des « Ateliers Musicaux » pour les subventions obtenues.
- Donne lecture d'un article de mai 2010 paru dans le Figaro intitulé « la toxicité des nitrates pour l'adulte remise en cause »
- Rappelle à nouveau l'incivisme constaté sur le territoire communal et donne une liste des dernières dégradations récemment commises.
- Demande aux élus qui participent aux commissions extérieures d'établir, pour une meilleure information du conseil, un compte rendu.

Evelyne Heulin informe le conseil qu'elle s'est rendue à un comité syndical du SITERR qui a été reporté pour défaut de quorum.

Daniel Brunet fait part de l'obligation d'équiper le bus communal d'un éthylotest pour 2015.

Corine Le Roux demande que les frais avancés par l'amicale des sapeurs pompiers leur soient remboursés le plus rapidement possible.

Elle interroge Madame le Maire sur le suivi du dossier de stationnement de la rue de la Michaudière.

Il lui est répondu qu'à la suite du rendez vous de bornage de ce jour ayant conforté la Mairie dans sa légitime requête, Monsieur et Madame Basque s'étaient engagés à faire les travaux nécessaires afin de remédier aux différentes difficultés.

Daniel Brunet informe qu'à la suite de la réunion du SPANC à Boutigny le jeudi 24 juin à 19h00, une lettre sera adressée aux intéressés afin de fixer un rendez vous pour établir un diagnostic de leur installation.

Daniel Brunet demande à Madame le Maire qu'elle s'informe auprès de l'administration compétente de l'évolution des différentes dotations dont nous disposons.

Fin de la séance à 23h00